TECHNICIEN(NE) D'INTERVENTION EN FROID COMMERCIAL ET CLIMATISATION ROME 11306

Types d'emplois accessibles

- monteur(se) dépanneur(se) en installations de froid et climatisation;
- technicien(ne) d'intervention en froid et climatisation.

Le métier

Vous intervenez sur deux types d'installations frigorifiques :

- Les équipements frigorifiques de moyenne et grosse puissance utilisés notamment dans la grande distribution ;
- les petits process industriels et les équipements frigorifiques de petite puissance de l'habitat résidentiel ou petit collectif.

Vous installez, mettez en service, assurez l'entretien et le dépannage des équipements et vous veillez à l'optimisation énergétique des installations. Vous restituez l'équipement au client, l'informez sur l'utilisation des équipements en toute sécurité et vous formalisez les documents relatifs aux interventions en vue de la facturation du client.

Prérequis pour l'entrée en formation

Classe de 1^{re} (scientifique ou technique) ou l'équivalent.

CAP/BEP en électricité, en froid ou titre de niveau V (monteur dépanneur frigoriste, électricien industriel) avec un an minimum d'expérience professionnelle.

Aptitudes à l'emploi

Mobilité (nombreux déplacements).

Capacités d'adaptation et d'organisation, rigueur, méthode, sens des responsabilités.

Organisation de la formation

La formation de base délivre les Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) suivants :

- Mettre en service des systèmes frigorifiques mono-étages de type monoposte et de climatisation;
- assurer la maintenance des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte ;
- assurer la maintenance préventive des installations de froid commercial complexes et centralisées ;
- assurer la maintenance corrective des installations de froid commercial complexes et centralisées.

Qualification délivrée

Titre professionnel Technicien d'Intervention en Froid Commercial et Climatisation, Niv 4.

Stage de formation professionnelle

D'une durée totale de formation de 1291 heures, soit 8 mois ½, ce stage comprend deux périodes pratiques en entreprise de deux et trois semaines à l'issue du 3° et du 6° module. Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et d'y être apprécié, en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

En cas d'échec partiel au titre professionnel, un stagiaire peut se voir reconnaître la compétence d'exercer dans les métiers du froid pour une partie des modules suivis. A ces certificats de compétence professionnelle (CCP) s'ajoute l'attestation d'aptitude (catégorie 1) à la manipulation des fluides frigorigènes indispensable pour pouvoir mettre en place et faire la maintenance des installations.

Perspectives d'emploi et de carrière

Après quelques années d'expérience et une formation complémentaire, vous pouvez évoluer, selon vos qualités personnelles, vers les fonctions de chef(fe) d'un service après-vente ou vous orienter vers des activités commerciales ou d'études. Vous pouvez également créer votre propre entreprise.



